



# **AGIR POUR LA MIXITE DES METIERS**

19 juin 2015

**Françoise GENG**

**Présidente de la section du travail et de l'emploi**

**Conseil économique, social et environnemental**

**Rapporteur : Patrick LIEBUS**

**Saisine gouvernementale**

# Une définition et un constat

- Un métier est dit mixte si les hommes et les femmes représentent une part entre 40 à 60 % de ses effectifs.
- Sur 87 groupes de métiers (statistiques nationales) seul 13 sont mixtes.

# Une très légère amélioration de la mixité

- L'indice de « ségrégation » (différence entre les femmes et les hommes dans les métiers) en diminution de 4 points entre 1983 et 2011, passant de 56 à 52.
- Une plus forte proportion d'équilibre chez les cadres entre 1990 et 2010, passant de 36,5 à 42,5 soit + 6 points.

# Une concentration des femmes sur un nombre limité de métiers

- Des métiers considérés comme peu qualifiés, sont composés de 95 % de femmes, assistantes maternelles, aides ménagères et domicile.
- Infirmières, aides-soignantes et secrétaires le sont à 90 %.

# Des hommes plus présents dans certaines professions

- Conducteurs de véhicules, ouvriers du bâtiment, de la manutention
- Armée, police, ingénieurs informatiques....
- Occupés entre 90 à 75 %

# Des recommandations de 4 ordres

- Déconstruire les stéréotypes sexistes.
- Inciter les branches professionnelles à être plus volontaristes.
- Demander à l'Etat de s'engager plus activement.
- La mixité des métiers, outils de la négociation, d'information et de consultation dans les entreprises.

# Déconstruire les stéréotypes sexistes de l'école à l'emploi

- Lancer une campagne d'information grand public contre le sexisme au travail.
- Assurer une formation commune filles/garçons au projet individuel d'orientation et accompagner les parents à la réflexion de l'orientation.
- Renforcer la mission de conseil du service public de l'emploi dans sa mission d'accompagnement dans l'emploi en élaborant une charte « égalité-mixité ».

# L'action volontariste des branches

- Mieux évaluer les compétences en vue des négociations quinquennales des branches.
- Développer les partenariats de branches avec les associations engagées en faveur de la mixité.
- Associer les branches à la définition des filières de formations plus mixtes.
- Fédérer les acteurs de la branche dans les stratégies intégrées en faveur de la mixité des métiers.

# L'action volontariste de l'Etat

- Appliquer dans la Fonction publique le principe « A travail de valeur égale, salaire égal », pour la révision des grilles de classification et des régimes indemnitaires.
- Se donner des objectifs chiffrés d'amélioration de la mixité dans les emplois de catégorie C.
- Faire de l'apprentissage un levier en faveur de la mixité professionnelle.
- Valoriser le métier de professeur des écoles pour en améliorer l'attractivité masculine.

# Promouvoir la mixité par la négociation et de l'info-consultation dans l'entreprise

- Faire de la mixité professionnelle un levier pour l'amélioration des conditions de travail.
- Intégrer l'objectif de promotion de la mixité dans la GPEC.
- Compléter les rapports de situation comparée pour une meilleure connaissance de la répartition sexuée des métiers, ainsi que position des F et des H dans les grilles indiciaires.
- Rendre plus effectif le principe « à travail de valeur égale, salaire égal » dans les négociations salariales.
- Négocier des accords d'entreprises sur l'articulation des temps de vie privée et professionnelle en conformité avec l'objectif de la mixité professionnelle.